

**Initiative populaire fédérale:
"Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!"**

Prise de position de Dominique de Buman, Conseiller national

(Le discours prononcé fait foi)

L'économie du tourisme est, avec un chiffre d'affaires de 15,6 milliards de francs, la quatrième branche d'exportations de Suisse. Or, si on considère la compétitivité du tourisme suisse dans la comparaison internationale, une image mitigée apparaît : En ce qui concerne l'environnement, le développement durable, la sécurité, les conditions d'hygiène et le marketing de la Suisse comme destination de vacances, nous sommes en très bonne position conformément au rapport du WEF 2011. Si on considère la compétitivité eu égard aux prix, c'est une autre question. Naturellement, ceci s'explique entre autres par l'offre de services, l'infrastructure, la qualité ainsi que les coûts de personnel et des marchandises en Suisse. Nous devons toutefois aussi être conscients que nous nous faisons aussi très rapidement distancer en comparaison directe avec nos pays voisins : l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie et la France. En particulier, nos concurrents les plus coriaces : l'Allemagne et l'Autriche avec un contexte de l'offre touristique très similaire (lacs, montagnes, Wellness, etc.) atteignent concernant l'infrastructure, le service et la qualité dans le secteur du tourisme un niveau comparable au nôtre.

Nous ne pouvons pas changer certaines conditions cadres défavorables pour l'économie touristique suisse, ou éventuellement uniquement à très long terme. Toutefois, si nous nous en sortons déjà plus mal en comparaison de nos concurrents de l'étranger en ce qui concerne le niveau des prix, la branche ne peut pas en plus être désavantagée à l'intérieur du pays par rapport à ses concurrents. Or, c'est précisément le cas à l'heure actuelle : l'hôtellerie-restauration fournit des prestations touristiques importantes et est en concurrence directe avec l'étranger. Mais malheureusement pas seulement avec l'étranger! A l'intérieur de la Suisse, la restauration, qui constitue par ailleurs la moitié du chiffre d'affaires d'un hôtel, est en concurrence directe, dans le cadre de l'offre de produits alimentaires prêts à la consommation, avec le commerce de détail et les entreprises Take-away. Alors que le commerce de détail et les entreprises Take-Away profitent d'un taux de TVA réduit, la restauration doit décompter au taux fort de 8%. De cette façon, des charges disproportionnées sont imposées à l'hôtellerie-restauration et on continue inévitablement de faire grimper les prix. Particulièrement dérangent est le fait qu'une prestation de service dans un restaurant, où le facteur humain compte, soit désavantagée par rapport à la production industrielle, où c'est la machine qui est au premier plan. Ces conditions défavorables pour l'hôtellerie-restauration sont à déplorer. En effet, la restauration emploie bien plus de 200 000 personnes et représente, avec son personnel, dans le secteur du tourisme la Suisse vis-à-vis de l'extérieur.

En outre, il y a quelques pays en Europe, justement concernant les prestations de l'hôtellerie-restauration, qui ont des taux de TVA plus avantageux que la Suisse. Des taux plus bas sont en vigueur dans la restauration au Luxembourg (3%), en France (5.5%) et aux Pays-Bas (6%). Pour les entreprises de Suisse romande, et en particulier à Genève, la France est en concurrence directe auprès des mêmes clients. Ici, les taux plus bas se répercutent d'autant plus fortement qu'ils se basent sur des coûts de production de toute façon beaucoup plus bas.

Des armes égales dans le domaine de l'imposition de la TVA nous permettraient, au moins à l'intérieur du pays, de renforcer l'hôtellerie-restauration, et donc une partie essentielle de la branche du tourisme. Une élimination de la distorsion de la concurrence signifierait par la même occasion une augmentation de la compétitivité.

Berne, le 21 septembre 2011